

COMMUNAUTE de COMMUNES de SARTILLY Porte de la Baie

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 novembre 2007- 20H 30

Etaient présents MM ROSTAING Gilles, M.FEREY Gilbert, BONHOURE Roland, FOURRE Claude, DEBON Jean-Pierre, Vice-présidents,

Mrs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain
- BACILLY : M. QUINTON Eric
- CAROLLES : M. LOIRET Stanislas
- CHAMPEAUX :
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe, Mme GASTEBOIS Maryvonne
- DRAGEY-RONTHON : M. CHAPDELAINE, Jean M. FOLLAIN Hubert, M.MILLET Jean-Marc
- GENETS : M. HEC Jacques, M. DUTEIL René, M.PAILLEY Christophe
- LOLIF : Mme LESEIGNEUR Monique
- MONTVIRON :
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain
- ST PIERRE LANGERS : Mme VIROLLE Mireille, M. LEGRAND Bernard, Mme LEFEVRE Nadine
- SARTILLY : M. RAULT Denis, M. MALPLANCHE Jacques, M. DEGIVE Jean-Pierre

Etaient Absents Représentés :

Excusés , Mme GIARD Claudine,

Absents : M. PRUDOR Jacquy, Mme RAULT Maryvonne, M. DATIN Marcel, M. JOUSSEAUME Pascal, M. LERIVRAY Marc, Mme MARTIN Véronique, M. SEGUIN Antoine M. FRONTEAU Alexis

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. BONHOURE Roland

Date de convocation : 20 novembre 2007

Nbre de conseillers en exercice : 35 / Nbre de conseillers présents : 26

Affiché le : 29.11.2007

Signature du procès-verbal de la séance précédente dont chacun a reçu compte-rendu intégral.

Validation du CONTRAT de TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire,

Suite à sa délibération du 17 juillet 2007 définissant les objectifs du Contrat de Territoire à passer avec le Département ;

Suite à la validation de ce contrat par le Conseil Général en séance plénière du 8 octobre 2007 ;

Sous réserve des prises de compétences éventuellement nécessaires et des délibérations des communes respectives autorisant les maires à signer leurs contrats;

Valide le contrat tel que retenu par le Conseil Général et comprenant les projets suivants :

Axe 1 : Aménagement de l'espace à l'échelle du territoire communautaire :

- Elaboration d'un schéma intercommunal d'aménagement du territoire (SIAT) (CDC)
(il s'agit d'une étude à mettre en place en 2009)

- Lotissement à Lolif (commune de Lolif)

- Complexe Equin à Dragey Ronthon (CDC)

Axe 2 : Offre éducative et culturelle - définition d'une stratégie à l'échelle du territoire dans le domaine scolaire, périscolaire et de la petite enfance de manière à proposer une offre la mieux adaptée possible aux besoins des jeunes.

- Amélioration de l'offre globale de formation : dont le projet de Bacilly (bâtiment scolaire)
(commune de Bacilly)

- Salle de sports communautaire (CDC)

- CLSH : agrandissement du CLSH de Sartilly ; CLSH Maritime à créer à Carolles ; Achat de 2 yourtes (CDC)

- Salle culturelle de Sartilly (commune de Sartilly)

- Dragey-Ronthon : restauration d'un lavoir (commune de Dragey-Ronthon)

- St Jean le Thomas : transformation de l'atelier communal en salle de convivialité et d'activités (commune de St Jean le Th)

Axe 3 : Service aux personnes âgées -amélioration des réponses actuelles et anticipation des besoins futurs en matière de prise en charge des personnes âgées

- Genêts : salle de convivialité (commune de Genêts)

Autorise le Président à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité

FASCINES

Le président rappelle que la Communauté de communes assure depuis sa création la compétence de la protection contre la mer sur son littoral. Il passe la parole à M. Fourré, Vice-président délégué aux affaires littorales qui rappelle que dans ce cadre, elle a porté, dès 1996, un projet de protection globale sur les communes de St Jean le Thomas et Dragey-Ronthon. Ce projet comprenait 3 phases principales :

-construction d'une digue de protection à St Jean le Thomas, la Cale : stabilisation des dunes de Dragey et St Jean le Thomas au moyen d'une batterie d'épis en bois ; -rectification et restructuration du tracé des enrochements existants à St Jean le Thomas ;

La Communauté a réalisé la première phase et a été autorisée à réaliser la dernière. Mais elle n'a pas été autorisée à installer des épis de bois et recherche, depuis 2001, le moyen de protéger la dune au sud par des procédés différents.

La solution préconisée aujourd'hui, consiste à favoriser l'accrétion de la dune par captage du sable au moyen de fascines.

Ces fascines, réalisées en treillage de bois, d'une longueur de 20 mètres seront placées perpendiculairement au trait de côte dans un secteur favorable.

Cette opération, consistera en la pose de deux fascines placées à **titre expérimental**. Cette expérimentation nécessitera un suivi qui est demandé à l'université de Caen (GRESARC).

Ensuite, l'évolution de la dune permettra, ou non, de valider la solution et de programmer la pose de nouvelles fascines en nombre suffisant.

Suivant l'avis du Bureau, le Conseil décide :

- de mettre en place, le plus rapidement possible, ces deux ouvrages à titre expérimental ;
- de prévoir en conséquence, un programme sur quatre ans portant sur sept fascines au total. Soit : deux fascines posées à titre expérimental dès maintenant ; cinq fascines dont la pose sera conditionnée au résultat constaté par le dispositif mis en place.

L'estimation de l'opération s'élève à 33 445 € HT soit 40 000 € TTC.

Approuve le plan de financement suivant :

Participation Etat 15% du HT arrondi à	5 000 €
Participation Région 15% du HT arrondi à	5 000 €
Participation du Département 35% du HT	11 700 €
Part CDC	<u>11 745 €</u>
	33 445 €

- d'autoriser le Président à lancer les travaux, à signer toute pièce pour mener l'opération à son terme ;
- de demander les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR PLU de DRAGEY-RONTHON :

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Dépose les observations suivantes relatives au projet de PLU de Dragey-Ronthon :

- Il serait souhaitable que les symboles suivants, positionnés au lieu dit les Blins, secteur NPc, côté droit de la route RD 484 (vers Dragey):
- carré rouge (équipement structurant)

- zone jaune (espace public)
soient également positionnés, en face, sur les parcelles (site professionnel) côté gauche du CD 484 (vers Dragey)
Adopté à l'unanimité

CONVENTION OCCUPATION Atelier Communautaire par Sartilly

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis du Bureau,

Considérant les dimensions importantes de l'atelier communautaire ;

Considérant la demande de la Mairie de Sartilly et les besoins urgents de cette commune pour entreposer le matériel et les véhicules ;

Considérant la demande conjointe de la commune de Sartilly, d'acquérir une parcelle de terrain sur la zone d'activité pour y construire un atelier communal ;

Considérant qu'il peut être mis à disposition une partie de l'atelier communautaire sans que cela constitue, dans l'immédiat, une gêne pour les services communautaires ;

Autorise le Président à signer avec M. le Maire de Sartilly, une convention d'occupation précaire pour une partie de l'atelier communautaire (300 m²). Cette convention aura une durée de 23 mois et sera renouvelable une fois. Elle commence à courir le 1^{er} octobre 2007.

La redevance mensuelle d'occupation est fixée à 960 €.

Adopté à l'unanimité (hors les voix de Sartilly)

VENTE TERRAIN A SARTILLY

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau

Autorise la vente au profit de la Commune de Sartilly, d'une parcelle de terrain située sur la zone communautaire cadastrée ZI 260 d'une superficie de 1868m²

Aux conditions suivantes :

Prix de vente au m²: 11.15 €

Destination : construction d'un atelier technique communal

Notaire désigné : Maître Legros Sartilly

Frais à la charge de l'acheteur

Le Président est autorisé à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité (hors les voix de Sartilly)

MARCHE DE VOIRIE INVESTISSEMENT

Le Président informe du retard des travaux de voirie d'investissement du marché BOSCOLO. Leur achèvement prévu initialement début juillet 2007 est en effet, repoussé à cette fin d'année.

Le Conseil Communautaire,

Compte-tenu des retards consécutifs aux décisions communales modificatives du programme de voirie 2007, décide de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'Entreprise BOSCOLO. TP Dol de Bretagne.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur plusieurs délibérations relatives au personnel ; Le président passe la parole à M.Rostaing, 1er Vice-président, en charge du service jeunesse, qui présente les projets de délibérations validés par le bureau :

LES QUOTAS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 49) modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale publié au Journal officiel du 21 février 2007

Considérant qu'aux termes du nouvel article 49 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée : « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emploi ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus en application d'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Le Conseil Communautaire, après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 09/10/2007 ;
Suivant l'avis du Bureau, fixe les quotas d'avancement de grade par cadre d'emploi et par filière de la façon suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Adjoints administratifs territoriaux : 100%

Attachés territoriaux : 100%

FILIERE ANIMATION :

Adjoints territoriaux d'animation : 100%

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

Educateurs territoriaux de jeunes enfants : 100%

FILIERE TECHNIQUE :

Adjoints techniques territoriaux : 100%

Cette délibération annule et remplace celle du 31/05/2007

Adopté à l'unanimité

MODIFICATIONS TEMPS DE TRAVAIL -ACO

Vu, l'avis de la commission du service jeunesse du 16/10/2007

Vu, l'avis du Comité Technique Paritaire du 15/11/2007.

Le Conseil Communautaire décide la modification des postes suivants (créés par délibération du 17/01/2006) à compter du 01/01/2008 :

-le poste d'éducateur de jeunes enfants catégorie B à raison de 22 heures hebdomadaires passe à 27 heures hebdomadaires

-le poste d'adjoint territorial de 2^{ème} classe catégorie C à raison de 19 heures hebdomadaires passe à 24 heures hebdomadaires

Le Conseil Communautaire décide de modifier le poste d'éducateur de jeunes enfants catégorie B (créé par délibération du 31/05/2007) à raison de 15 heures hebdomadaires en le passant à 17.50 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2008 ;

Adopté à l'unanimité

CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Communautaire décide de créer le poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à raison de 30heures hebdomadaires à compter du 01/12/2007.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SIRTOM

Sachant que la mise à disposition doit être mentionnée en heures hebdomadaires,

Le Conseil Communautaire,

Suite à l'avis favorable de la Commission administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Manche du 27/06/2007

-autorise le président à signer avec le président du SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar une convention de mise à disposition concernant Mademoiselle DUMONT Martine, adjoint administratif territorial de 1^{er} classe à temps complet, à compter du 01/01/2007 à raison de 10 heures hebdomadaires. (au lieu de 3 mois)

Cette délibération annule et remplace celle du 21/12/2006.

Adopté à l'unanimité

VIREMENT DE CREDIT POUR ACHAT TRAFIC

Le Conseil, favorable à l'acquisition auprès de l'association Sports Loisirs Découverte, d'un véhicule RENAULT Trafic d'occasion pour le service Jeunesse

Autorise, pour ce faire, le virement de crédit suivant :

Compte 21561 = + 2 200€ (DI)

Compte 7478T = +2 200€ (RF) Subvention CAF supplémentaire (contrat enfance/temps libre)

Adopté à l'unanimité

PROJET du COMPLEXE EQUIN

Le Président donne les dernières informations relatives au projet de complexe équin. Il remet à chacun la note d'information synthétisant le travail du groupe de suivi depuis le mois de septembre. Ce travail a porté sur l'ouverture du projet aux autres filières, préconisée lors de la réunion des financeurs le 11 Juillet 2007.

Les contacts nécessaires avec les représentants des différentes fédérations : concours complet, endurance, attelage, tourisme équestre, ACAAT (courses amateurs) ont été pris et sont concluants.

Il ressort, d'une manière générale, que ce site répondrait à un besoin important d'accueil, de rencontres et de lieu fédérateur pour les filières et les professionnels.

Aujourd'hui le comité de suivi, partant de ces constatations, dans un objectif de rentabilité, propose de redéfinir le projet pour intégrer ces nouvelles filières en profitant du site de la ferme des Blins.

Sans pour autant abandonner le projet de maison du cheval, qui serait repoussé, une première phase du projet permettrait de réaliser les équipements professionnels et autres filières en mutualisant certains.

La première phase pourrait ainsi être dimensionnée aux réalisations suivantes :

1. 12 boxes côté pistes
2. hangar de stockage côté piste
3. les parkings et accès
4. le lotissement entraîneurs
5. les pistes complètes sauf celle en herbe.
6. Une réhabilitation de la ferme des Blins : bar, restauration, salle de réunion, sanitaires, chambres.
7. Des paddocks pour randonneurs. (Sur les 6 ha des Blins)
8. Un rond de présentation (Sur les 6 ha des Blins)
9. Sur les 6 ha des Blins : 5 obstacles de maniabilité pour l'attelage (2500m²)

Afin de finaliser le plan de financement en vue de l'organisation prochaine d'une réunion des financeurs, le président a demandé une étude sommaire pour estimer les travaux de la ferme des Blins. Selon l'avis de la Fédération des courses et si le Conseil communautaire le valide, cette étude sera suivie d'une étude de faisabilité et rentabilité intégrant l'ouverture aux autres filières.

SPANC BILAN depuis le 1^{er}/01/2006

M. Bonhoure communique le bilan du service SPANC depuis le 1^{er} janvier 2006 jusqu'à ce jour.

En 2006 les contrôles ont porté sur les communes de Sartilly et St Pierre Langers. Y ont été réalisés :

-278 diagnostics de l'existant ; - 31 dossiers de conception ; -2 dossiers conception avec visite ;
7 contrôles de conception ;

En 2007 les contrôles ont porté sur les communes de Angey, Champeaux, Dragey-Ronthon, Genêts et St Jean le Thomas. Y ont été réalisés jusqu'à ce jour : -261 diagnostics de l'existant ; - 27 dossiers de conception ; -5 dossiers conception avec visite ; 25 contrôles de conception ; 3 examen de CU.

Le marché passé avec le CDHAT pour assurer ces prestations est réalisé à ce jour à hauteur d'une dépense de : 5686.75 € en 2006 ; 24 584.78 € en 2007

Les redevances encaissées en 2006 : 12 256.00 € ; en 2007 à ce jour : 2 439 €

La subvention agence de l'Eau 1^{ère} tranche (60% sur la base de 410 diagnostics) est de 10 600 €, La subvention pour la 2^{ème} tranche (60% sur la base de 410 diagnostics) est accordée à hauteur de 10584 € ;

Le Vice-président rappelle que cette subvention doit permettre de garantir le même montant de redevances (délibération du 15 décembre 2005) pendant la durée du marché, de 2006 à 2009.

Rappel des tarifs :

- diagnostic de l'existant : 45 €
- contrôle de conception sans visite sur place : 20 € /avec visite sur place : 56 €
- contrôle de bonne exécution : 73 €
- contrôle de bonne exécution - contre visite : 44 €

Observations du conseil : néant